

● Appel à candidature 2026-2027

Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes (DDA AuRA) développe un site de documentation et d'édition web consacré aux œuvres d'artistes visuel·les vivant dans la région. Les dossiers numériques, conçus en collaboration avec les artistes, présentent leurs œuvres et leurs parcours par de nombreuses ressources documentaires (photos, vidéos, textes, CV, actualités, etc.).

Outil de connaissance de la création contemporaine, le site dda-auvergnerrhonealpes.org réunit déjà plus de 120 artistes, s'enrichissant chaque année de nouvelles publications accessibles à tous publics. L'engagement de l'équipe, composée à ce jour de 2 salariées, permet la réalisation de 5 à 10 nouveaux dossiers d'artistes et d'une vingtaine d'actualisations par an en moyenne.

DDA AuRA soutient les artistes à long terme en leur proposant une réflexion renouvelée sur la représentation de leurs œuvres, un appui technique et une visibilité élargie. Le travail d'édition web se complète d'actions de diffusion, de communication et d'accompagnement professionnel.

Comme les associations homologues du Réseau documents d'artistes, DDA AuRA a pour but de constituer progressivement un panorama non exhaustif mais représentatif de la richesse et la diversité de la scène artistique territoriale.

→ Comité de sélection

Chaque année, un comité renouvelé, composé de divers·es professionnel·les de l'art, est invité à étudier les candidatures pour déterminer les artistes qui intégreront le fonds l'année suivante. L'appel est ouvert aux artistes professionnel·les installé·es sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Le prochain jury se tiendra en décembre 2026 et sélectionnera 6 nouvelles candidatures.

→ Conditions de candidature

Le site concerne des **artistes plasticien·nes ou designer·euses résidant en Auvergne-Rhône-Alpes**. Leur production doit être suffisamment développée pour qu'une documentation approfondie leur soit consacrée. **La qualité du travail, la cohérence et l'évolution de la démarche** sont les principaux critères de sélection. Le jury est également particulièrement attentif à **l'inclusivité et la diversité** des artistes choisi·es en termes de **générations, genres, origines, situations géographiques, parcours et médiums**.

Pour postuler, il est nécessaire de :

- **vivre et travailler en Auvergne-Rhône-Alpes** (résidence principale et/ou atelier dans la région) ;
- **mener une activité artistique professionnelle depuis plus de 4 ans** ;
- **travailler dans le champ de l'art contemporain** ;
- **diffuser régulièrement son travail dans des lieux d'art contemporain en France et/ou à l'international**.

→ Dossier à envoyer, jusqu'au 1er novembre (uniquement au format numérique)

— **Un dossier complet en PDF**
(poids maximum du fichier : 25 Mo), comprenant :

- Année de naissance, formation, coordonnées, galerie(s), site(s) web (le cas échéant) ;
- CV artistique exhaustif et actualisé (expositions personnelles et collectives, résidences, collections publiques, œuvres dans l'espace public, bibliographie...), annonce des événements prévus en 2027 ;
- Texte(s) de présentation de la démarche artistique ;
- Documentation visuelle du travail (photographies des œuvres et vues d'expositions) avec descriptifs et légendes (présenter un choix d'œuvres récentes et plus anciennes permettant de percevoir l'évolution de la production) ;
- Liens vers des extraits vidéos et/ou sonores (le cas échéant) ;
- Ainsi que tous les éléments complémentaires que l'artiste jugera utiles à la compréhension de son travail.

— **Optionnel** : Les candidat·es qui le souhaitent peuvent formuler une courte note d'intention pour préciser leur intérêt à rejoindre DDA AuRA à ce stade de leur parcours.

Précision : Le dossier PDF sera projeté sur écran durant le comité comme support de présentation. Il est recommandé que les visuels soient de taille et de qualité suffisantes pour une bonne visualisation.

→ Candidature à envoyer (par mail ou transfert de fichiers) à : candidature@dda-ra.org Date limite : 1er novembre 2026 (inclus)

Aucun dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pris en compte. Une confirmation de candidature sera envoyée après réception et vérification du dossier.